

## Six mois avec sursis requis contre l'homme qui a menacé de mort la directrice de Charlie Hebdo

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, Yann O., 20 ans, avait envoyé sur Twitter un message privé à Marika Bret en la menaçant notamment de la «*découper comme un porc*», de la «*violer à la chaîne*» et de la «*faire bouffer vivante par des chiens affamés depuis des jours*».

Par Le Figaro avec AFP

Publié à l'instant



Marika Bret, visée par les menaces de l'individu, ici au Palais de justice de Paris en septembre 2020. STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

Six mois d'emprisonnement avec sursis ont été requis mercredi à Paris contre un jeune homme qui avait, en décembre dernier, menacé de mort la directrice de publication de Charlie Hebdo, visé par un attentat meurtrier en janvier 2015. «*Une peine d'emprisonnement est nécessaire vu la gravité des faits*», a dit la procureure devant le tribunal correctionnel, en souhaitant également «*une obligation de soins*» et «*par exemple un stage au Mémorial de la Shoah*».

### «*D'une cruauté et d'une barbarie*» inouïes

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, Yann O., 20 ans, avait envoyé, via le réseau Twitter, un message privé ordurier à Marika Bret en la menaçant notamment de la «*découper comme un porc*», de la «*violer à la chaîne*» et de la «*faire bouffer vivante par des chiens affamés depuis*

*des jours*». C'étaient «*des mots d'une cruauté et d'une barbarie*» inouïes, se souvient Marika Bret. «*Je n'accepterai jamais, jamais, aucune menace de mort*», dit-elle à la barre de la 17e chambre.

Le jeune homme fluette et à l'aspect juvénile avec ses longs cheveux bruns frisés, accompagné par sa mère, a expliqué d'une voix hachée qu'il avait envoyé ce message «*par hasard*» à Mme Bret, ignorant tout de l'histoire de Charlie Hebdo. Il a raconté avoir recopié un message «*vu sur un forum*» et qu'il entendait viser des personnes proches, selon lui, de la communauté LGBT. «*Ma motivation c'était de faire du buzz*», a-t-il dit.

## **Il pensait viser la communauté LGBT**

L'enquête a démontré que le prévenu était l'auteur d'autres messages haineux notamment envers la communauté juive et la Licra (partie civile au procès). Dans un message posté en novembre, il écrivait: «*Les amis j'ai une idée pour détruire la (Licra). Quand on vera (sic) un juif dans la rue on le met en sang idem pour les gays*». «*Je pensais qu'on pouvait tout dire sur les réseaux sociaux. On m'a jamais appris que ça ne se faisait pas. J'ai arrêté tout ça. Je pensais pas faire du mal*», a-t-il affirmé.

Son avocate, Ingrid Cahouet, a fait remarquer que son client avait «*l'esprit perturbé*» et que le confinement l'avait «*davantage fragilisé*». «*Mais il n'est pas dangereux*», a-t-elle insisté. «*C'est un jeune homme en souffrance*». «*Il est immature et incapable de toute réflexion personnelle*», a-t-elle plaidé en rappelant que son client avait arrêté sa scolarité en classe de quatrième. La décision sera rendue le 22 septembre prochain.